



Rentrée Scolaire 2026-2027

3^{ème}

La rentrée de votre enfant est fixée au :

**Mardi 1^{er} septembre 2026 à 14 heures pour les internes et
14h30 pour les demi-pensionnaires et externes**

Dès votre arrivée, merci de vous présenter au portail ENTREE DES ELEVES.

14h00 - Accueil et installation des NOUVEAUX internes,

14h30 - Accueil et installation des anciens internes

15h00 à 15h30 - Accueil de la Direction, de l'équipe pédagogique et éducative,
Présentation de la formation par le Professeur Principal à l'ensemble des élèves et à
leurs parents,

15h30-17h20 - Prise en charge de la classe par les enseignants.

Veuillez déjà noter que la journée du **vendredi 11 Septembre 2026** sera dédiée au Parcours Personnalisé du Jeune (PPJ) : une rencontre de 20 minutes avec le binôme référent (Professeur/Educateur) amené à suivre votre enfant dans ses apprentissages tout le long de l'année scolaire. A ce titre, vous recevrez l'heure de votre rendez-vous par courriel dernière semaine du mois d'Août. Cette journée est banalisée, les élèves n'ont pas cours. La présence du jeune et d'un parent est obligatoire. Merci de bien vouloir nous informer de tout empêchement à l'adresse suivante :

viescolairesaintfrancois@apprentis-auteuil.org

Le mercredi 2 SEPTEMBRE durant tout l'après-midi aura lieu l'intégration de l'internat. De façon exceptionnelle nous demandons à tous les internes d'être présents à cet après-midi d'intégration et donc de dormir sur l'internat ce mercredi-là.

➤ **Traitement médical long terme selon PAI**

Si votre enfant bénéficie d'un PAI (*projet d'accueil individualisé*), merci de remettre le dossier complet accompagné des ordonnances et médicaments **dans un pilulier**, correspondant au nom de votre enfant.

-

A déposer au pôle Santé dès le premier jour de la rentrée ainsi que tous les lundi matin à la Vie Scolaire. (le jeune récupérant son pilulier vide tous les vendredi)

➤ **Traitement médical ponctuel**

Si votre enfant suit un traitement médical occasionnel, merci de remettre **l'ordonnance et les médicaments correspondants** (boîte de médicament avec notice dans l'emballage d'origine) marqué au nom de l'enfant.

Pour les demi-pensionnaires, s'adresser au pôle Vie Scolaire dès le premier jour de traitement.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun traitement ne pourra être donné à votre enfant sans ordonnance (et PAI en cas de traitement à long terme).